ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 104130

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question de la prochaine réforme du financement des activités prud'homales, dans le cadre du projet de loi « pour le développement et la participation de l'actionnariat salarié ». L'article 29 comporte dans sa partie législative la question de l'indemnisation des conseillers élus par les salariés et les employeurs. Les craintes des présidents des juridictions prud'homales se situent au niveau des futurs décrets d'application. En particulier, l'attribution d'un temps forfaitaire pour les activités juridictionnelles, modalité d'autant plus absurde que les conseillers sont des magistrats non professionnels. Il lui demande s'il compte réellement mettre en oeuvre cette modalité.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 104130
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9750